

INTERVENTION DU BURUNDI A LA 23^{ème} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL.

LE 05/11/2015

Etat examiné : Le Sultanat d'Oman

Merci Monsieur le Président

La délégation burundaise salue la délégation omanaise et la félicite pour son rapport si exhaustif.

Le Burundi félicite le Sultanat d'Oman pour les mesures législatives et institutionnelles adoptées, depuis le premier cycle de l'Examen Périodique Universel, en vue de mettre en œuvre les recommandations acceptées.

La délégation burundaise félicite le Gouvernement du Sultanat d'Oman pour les différentes mesures prises pour mieux garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, socle de la protection et la promotion des droits de l'homme.

Le droit à l'éducation étant un droit fondamental pour tout enfant, le Burundi salue la politique adoptée par le Gouvernement Omanais de l'« Education pour Tous », consistant en ce que la scolarité soit obligatoire et gratuit pour tous les enfants, jusqu'à la fin de l'enseignement primaire.

La délégation burundaise note avec satisfaction la politique d'éducation aux droits de l'homme adoptée par le Gouvernement Omanais ainsi que les différentes activités menées pour sa mise en œuvre.

Pour terminer, le Burundi recommande au Sultanat d'Oman de lever ses réserves au paragraphe 4 de l'article 15 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, non seulement au niveau de la pratique mais également au niveau de la législation.

Enfin, la délégation burundaise souhaite plein succès à la délégation omanaise au présent cycle de l'Examen Périodique Universel.

Merci Monsieur le Président.